



## Division des Personnels Enseignants

DIPE/16-725-480 du 05/12/16

### **LISTE D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE DIRECTEUR DELEGUE AUX FORMATIONS PROFESSIONNELLES ET TECHNOLOGIQUES - MOUVEMENT 2017**

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : M. LOPEZ-PALACIOS - Coordination mouvement - Tel : 04 42 91 74 39 - Fax : 04 42 91 70 09

#### **LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX – MARSEILLE**

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat
- Vu le décret n° 85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du Ministère de l'Education Nationale ;
- Vu le décret n° 2015-1523 du 24 novembre 2015, remplaçant le titre du décret 91-1259 du 17-12-91 relatif à l'indemnité de responsabilité, article 1
- Vu la circulaire n° 2016-137 du 11 octobre 2016 portant sur les fonctions de directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques.

#### **ARRETE**

##### **ARTICLE 1 :**

Les enseignants dont les noms suivent, appartenant au corps des professeurs de lycée professionnels, certifiés et agrégés de l'Education Nationale, sont inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur(trice) délégué(e) aux formations professionnelles et technologiques au titre des mouvements 2017, 2018 et 2019 :

Madame	BELLEC Florence	Certifiée Technologie
Madame	BOUDET Florence	Certifiée Economie Gestion Comptabilité et Finance
Monsieur	BRIOT Erwan	Certifié Technologie
Monsieur	DAMIAN Patrick	PLP HC Génie Chimique
Monsieur	DAMOUR Frédéric	PLP HC Lettres-Histoire-Géographie
Madame	HENRY Marjorie	Agrégée Economie gestion (renouvellement)
Madame	LAURENT Anne	Certifiée Santé Environnement
Madame	MACE Pilar	PLP Coiffure
Monsieur	MICHEL Thierry	Certifié HC Technologie (renouvellement)
Madame	TUDESQ-MASSE Marianne	PLP Economie Gestion Comptabilité

##### **ARTICLE 2 :**

Le secrétaire général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix en Provence, le 23 novembre 2016

*Signataire : Bernard BEIGNIER, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités*